

**COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT**

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 8

**PROCÈS - VERBAL***De la réunion du Conseil Municipal**Du 26 mars 2019*

Le 26 mars 2019, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 20 mars 2019, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Mme Cécile CLÉMENT, MM. Yoann RENARD, Mmes Séverine DURET, Mr Daniel ANGOT et Mme Séverine CHÉRAULT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM. Thierry HEURTAULT, Julien DELCOUR Sébastien MAZURIER, Eric LEBLANC, Mmes Valérie MÉZIÈRE et Marie CLOTEAU.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Mme Valérie MÉZIÈRE a donné pouvoir à Mr Bernard MOULLÉ, Mr Thierry HEURTAULT a donné pouvoir à Mr Régis BLANCHARD, Mr Julien DECOUR a donné pouvoir à Mr André BOISBOUVIER et Mr Sébastien MAZURIER a donné pouvoir à Mme Cécile CLÉMENT.

Le Conseil Municipal a désigné, Mr Bernard MOULLÉ, secrétaire de séance.

.....  
**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

<b>EXERCICE 2018</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	En euros	En euros
Dépenses de l'exercice	272 100.29	
Recettes de l'exercice		220 421.42
Résultat de l'exercice (déficit)	51 678.87	
Résultat antérieur reporté (excédent)		36 025.30
<b>Résultat de clôture (déficit)</b>	<b>15 653.57</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses de l'exercice	529 063.75	
Recettes de l'exercice		680 699.08
Résultat de l'exercice (excédent)		151 635.33
Résultat antérieur reporté (excédent)		165 127.11
<b>Résultat de clôture (excédent)</b>		<b>316 762.44</b>
<b>Résultat de clôture (excédent) final</b>		<b>301 108.87</b>

**AFFECTATION**

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

<b>Compte 001</b> : déficit investissement reporté	Exercice 2019	<b>15 653.57</b>
<b>Compte 002</b> : Excédent de fonctionnement reporté	Exercice 2019	<b>281 935.23</b>
<b>Compte 1068</b> : Excédent de fonctionnement capitalisé	Exercice 2019	<b>34 827.21</b>

### **COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOUILLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

<b>EXERCICE 2018</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	89 126.66	
Recettes de l'exercice		89 126.66
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté (excédent)		0.00
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses de l'exercice	89 126.66	
Recettes de l'exercice		89 126.66

Résultat de l'exercice (déficit)		0.00
Résultat antérieur reporté (excédent)		0.00
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0.00</b>

### PAS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

#### **COMPTE DE GESTION 2018 DU LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT DU FOURNEAU ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

<b>EXERCICE 2018</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	En €uros	En €uros
Dépenses de l'exercice	246 930.92	
Recettes de l'exercice		246 930.92
Résultat de l'exercice		0.00
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses de l'exercice	246 930.92	
Recettes de l'exercice		246 930.92
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté (excédent)		59 698.87
<b>Résultat de clôture</b>		<b>59 698.87</b>

Le Conseil Municipal décide comme suit l'affectation du résultat :

<b>Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>59 698.87</b>
--	----------------------	------------------

### **COMPTE DE GESTION 2018 DU LOTISSEMENT DU FOURNEAU**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, adopte à l'unanimité, le compte-rendu de l'exercice ci-après indiqué, dressé par Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

<b>EXERCICE 2018</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	En euros	En euros
Dépenses de l'exercice	166 529.80	
Recettes de l'exercice		166 529.80
Résultat de l'exercice		0.00
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0.00</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Dépenses de l'exercice	167 017.58	
Recettes de l'exercice		167 017.58
Résultat de l'exercice		0.00
Résultat antérieur reporté		0.00
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0.00</b>

PAS D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

## **COMPTE DE GESTION 2018 DU LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARISATION DES ENFANTS DE STE GEMMES SCOLARISÉS A EVRON**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la commune d'Evron concernant la demande de prise en charge des frais de scolarisation des enfants de Ste Gemmes par la commune de résidence suite au courrier envoyé le 13 décembre 2018. Ce courrier précise le détail du calcul pour le coût moyen d'un élève de l'enseignement public élémentaire et maternelle et rappelle que l'article L 212-8 du Code de l'éducation vise les « élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune » sans une quelconque référence à la fermeture d'un RPI.

Du fait de la participation au frais de scolarisation, le conseil municipal souhaite que le barème pour les frais de cantine et garderie soit le même que les enfants dont la résidence se trouvent sur Evron et ne soit plus considéré comme hors commune.

## **SALLE DES FÊTES : DEVIS SONORISATION**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois devis concernant la sonorisation de la salle des fêtes, à savoir :

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Entreprise Watt Sono	Sonorisation avec plafonnier	3 115.12 €	3 738.14 €
Entreprise Watt Sono	Sonorisation avec enceintes	3 158.19 €	3 789.83 €
Entreprise Leveillé	Sonorisation avec enceintes	3 276.20 €	3 931.44 €

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le devis de l'entreprise Watt Sono pour et l'installation d'un ensemble sonorisation avec plafonnier à la salle des fêtes pour un montant de 3 115.12 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer ce devis.

Devant la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire qui se traduit par une diminution de recette de 13 470 € cumulée chaque année jusqu'en 2023 soit un total annuel de 80 820 € au terme de cette suppression, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition pour compenser partiellement cette perte de recette afin de maintenir une capacité financière pour le développement de la commune dans les années à venir.

### **VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2019**

Le conseil municipal de Sainte Gemmes le Robert

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Sainte Gemmes le Robert

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- ~~- la cotisation foncière des entreprises (mention à rayer si non concerné)~~

DÉLIBÉRE :

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont les suivants :

- taxe d'habitation :	11.89
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	8.72
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	19.25
<del>- cotisation foncière de entreprises (si concerné) :</del>	<del>(taux)</del>

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 8

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 255 728.78 €.

Pour le fonctionnement, total des dépenses de 624 757.40 €, total des recettes de 779 984,01 ce qui dégage un excédent prévisionnel de 155 226.61 €.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT DE LA HERVEILLÈRE**

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 8

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 89 216.21 €.

Pour le fonctionnement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 89 586.66 €.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT DU FOURNEAU**

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 8

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 246 930.92 €.

Pour le fonctionnement, total des dépenses de 247 940.92 €, total des recettes de 314 716.97, ce qui dégage un excédent prévisionnel de 66 776.05 €.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LOTISSEMENT 9 RUE DES DOLMENS**

Après avoir suivi la lecture du budget présentant les diverses propositions, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité des voix :

Présents : 8

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour l'investissement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 166 529.80 €.

Pour le fonctionnement, équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 166 531.80 €.

### **CRÉATION POSTE ATSEM ET SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire 8 mars 2019,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 26 mars 2019, Considérant la nécessité de créer un poste d'ATSEM et de supprimer un poste d'Adjoint Technique suite à l'obtention du concours externe d'ATSEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil, Municipal, à l'unanimité,

- approuve la création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de

15h45 par semaine et la suppression du poste d'Adjoint technique à raison de 15h45 par semaine ;

- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la commune,
- donne tout pouvoir à Monsieur de Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6411.

### **SUPPRESSION POSTE ATSEM**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le départ à la retraite d'un agent titulaire qui ne sera pas remplacé,

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la suppression du poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :
  - ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe (cause retraite - service ATSEM),
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE**

Faisant suite à réunion de conseil du 20 novembre 2018 concernant la déclaration de vacances et offre d'emploi pour le poste d'Adjoint Technique suite au départ en retraite de l'Adjoint technique en place.

Monsieur le Maire informe que les entretiens ont eu lieu début février en présence du Maire et des Adjointes.

5 personnes ont été convoqués, 4 se sont présentés.

Tenant compte des critères demandés à savoir :

- une bonne aptitude à la polyvalence dans l'entretien des bâtiments
- une expérience dans l'entretien des espaces verts,
- avoir un esprit d'initiative pour gérer le travail au quotidien .....

Le choix des élus s'est porté sur Monsieur Dany RENARD, actuellement agent technique à la 3C qui gère actuellement l'entretien du site du Gué de Selle c'est-à-dire entretien des espaces verts et des bâtiments.

### **ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE, ET D'ATSEM PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE ET A LA CREATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C, CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> avril 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> avril 2019

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
- poste de secrétaire de mairie	- adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
- agent technique polyvalent	- adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique	1 poste à 35h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique	1 poste à 9h23
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>		
- agent social polyvalent	- ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 15h45

- autorise M le Maire signer tout document relatif à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **ÉCOLE PRIVÉE ABBÉ ANGOT : DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE CONVENTION**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de refaire une convention financière entre l'école privée Abbé Angot et la Commune de Sainte Gemmes le Robert. Elle définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école privée Abbé Angot. Cette convention est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée d'une année.

Après concertation, délibération et vote à la majorité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **RUE DES DOLMENS SÉCURISATION CHEMINEMENT PIÉTON**

Faisant suite à la dernière réunion de conseil et à la rencontre du 22 mars avec Mr Veugeois du cabinet Plaine Etude concernant l'aménagement sécuritaire et piétonnier sur une portion de la route d'Izé, Monsieur le Maire donne lecture du devis du Cabinet Plaine Etude concernant l'étude de cette sécurisation pour un montant total de 2 500 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte ce devis pour un montant de 2 500 € HT,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer ce devis.

**COURRIER DE MADAME VAILLANT**

Faisant suite au courrier reçu de Mme Vaillant concernant les travaux de revêtement de l'allée principale au cimetière, le Conseil municipal maintient le choix vu lors de la dernière réunion de conseil à savoir une allée en revêtement sable 0/6 traité au liant hydraulique qui a pour effet de durcir le sable afin que celui-ci se rapproche de l'enrobé.

\*\*\*\*\*

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**mardi 23 avril 2019 à 19 h.**